



Echiquier Avenir Dynamique a pour objectif de délivrer une performance après prise en compte des frais courants supérieure à celle de l'indice de référence suivant : 80 % MSCI World ACWI + 20 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 ans au travers d'une exposition à différentes classes d'actifs.



16 M€
Actif net



141,38 €
Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé

8 ans



Gérants

Matthieu Leblanc, Enguerrand Artaz

Caractéristiques

Type	Sicav (compartiment)
Sicav	Echiquier
Création de la Sicav	04/12/2012
Durée de vie	Indéterminée
Création du compartiment	30/04/2020
Date de 1ère VL	30/04/2020
Code ISIN	FR0013489457
Code Bloomberg	ECEADHE FP
Devise de cotation	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Objectif de gestion	80% MSCI ACWI NET RETURN EUR, 20% BLOOMBERG EURO AGGREGATE TREASURY 1-3 ANS
Eligible au PEA	Non
Classification SFDR	Article 8

Conditions financières

Frais d'entrée	3% max. non acquis au compartiment
Frais de sortie	Néant
Frais de gestion	1,50% TTC max.
Commission de surperformance	Oui*
Swing pricing	Non (définition en dernière page)
Min. de souscription	Néant
Frais au 30/12/2022	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,16%
Coûts de transaction	0,03%
Frais de surperformance	Non

Informations opérationnelles

Valorisation	Quotidienne
Cut-off	Midi
Règlement	J+3
Valorisateur	Société Générale
Dépositaire	BNP Paribas SA
Décimalisation	Millièmes

Indicateur de risque



Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

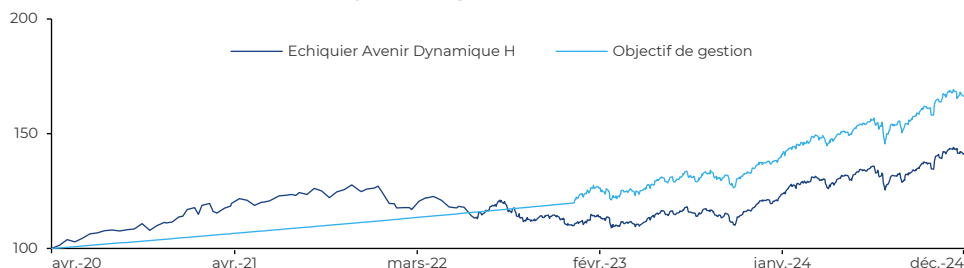
Commentaire de gestion

Echiquier Avenir Dynamique H régresse de -0,49% sur le mois et progresse de 16,58% depuis le début de l'année.

En décembre, un grand nombre de marchés - en premier lieu les actions américaines - a inversé la trajectoire haussière qui avait suivi l'élection de Trump. Les actions de la zone euro et du Japon, en hausse, figurent parmi les exceptions. La raison tient principalement au positionnement de la banque centrale américaine qui a certes desserré ses taux de 25 points de base comme attendu, mais en accompagnant cette décision d'un discours moins accommodant qu'anticipé. En conséquence, les taux se sont fortement tendus, notamment sur les maturités longues, et les actifs risqués ont souffert. Le dollar en revanche s'est apprécié.

Dans ce contexte, le fonds recule tout comme son indice de référence. La poche actions a réagi en effet légèrement négativement avec le sentiment de taux américain plus élevé que les attentes. L'exposition action a été réduite progressivement durant ce mois de décembre au profit de la poche obligataire. L'incertitude reste forte concernant les décisions économiques du président Trump, ce qui pourrait occasionner de la volatilité.

Evolution de l'OPC et de son objectif de gestion depuis la création (base 100)

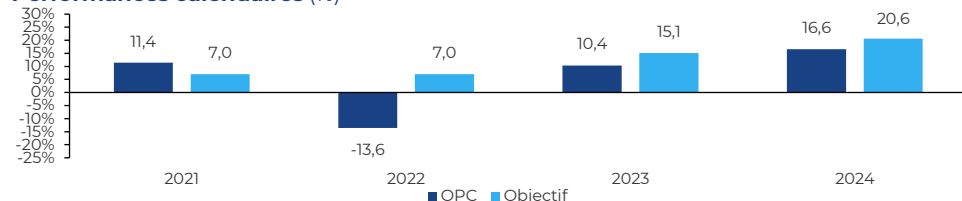


Objectif de gestion : source LDFE

Performances (%)

	OPC	Objectif
1 mois	-0,5	-0,3
YTD	+16,6	+20,6
1 an annualisée	+16,5	+20,6
3 ans annualisée	+3,6	+14,1
Depuis la création annualisée	+7,7	+11,5

Performances calendaires (%)



Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg

Le calcul des performances prend en compte les valeurs liquidatives techniques de fin de mois.

Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.

Jusqu'au 31/12/2022, l'indice de référence était Indice 7 % annuel. Et depuis le 01/01/2023, 80% MSCI ACWI NET RETURN EUR, 20% BLOOMBERG EURO AGGREGATE TREASURY 1-3 ANS.

Autres indicateurs de risque

(pas hebdomadaire)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Volatilité de l'OPC	9,7	9,3	-	-	8,9
Ratio de Sharpe	1,8	0,4	-	-	0,9
Max. drawdown de l'OPC	-7,6	-14,3	-	-	-14,7
Recouvrement	47,0	228,0	-	-	228,0

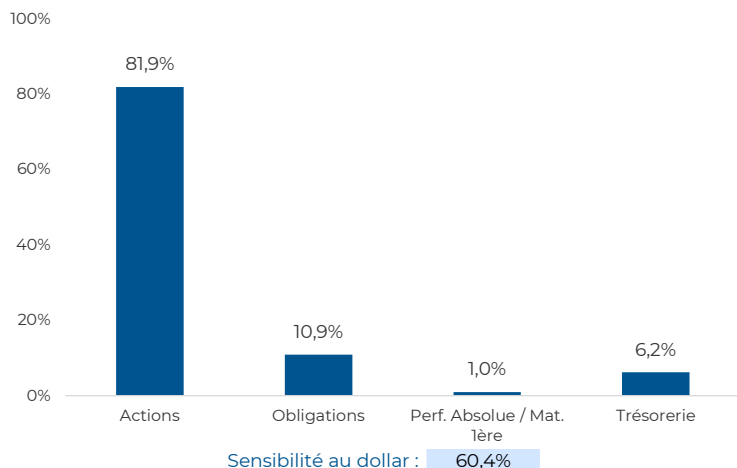
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 8 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

*15 % TTC de la surperformance de l'OPC nette de frais de gestion fixes par rapport à la performance de son indice, sous réserve que la performance de l'OPC soit positive et que les sous-performances des 5 dernières années soient toutes compensées. Date de cristallisation : 30 juin.

Exposition par type d'actif

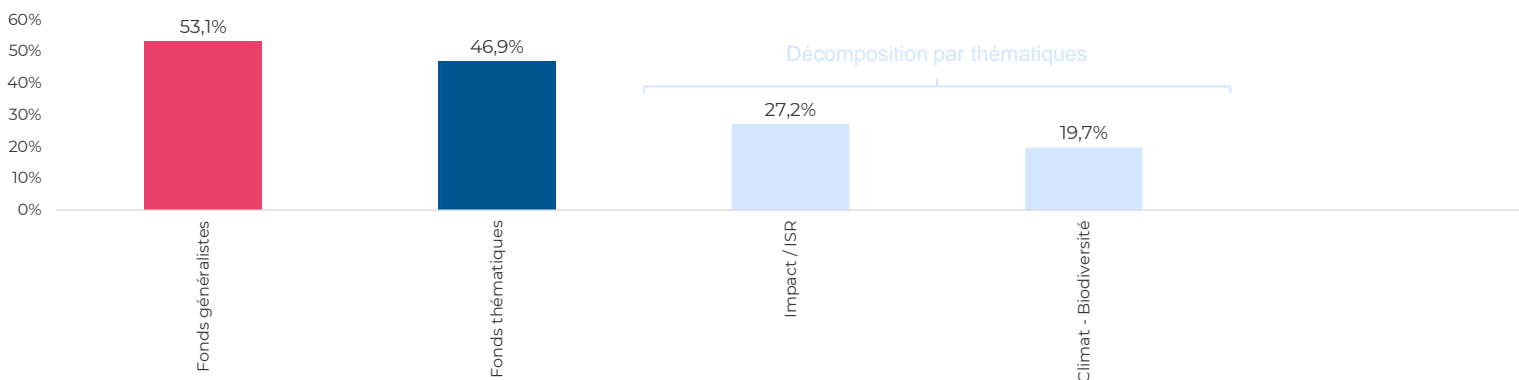
(en % de l'actif net)



Principales positions

Instruments	En % de l'exposition
Amundi MSCI Wrld Clim. Net 0 Amb.	18,9
Amundi MSCI World ETF	18,9
iShares MSCI ACWI Ucits \$	18,7
BNPP Easy MSCI WLD ESG MIN TE ETF	15,0
UBS ETF MSCI USA Quality Ucits €	5,0

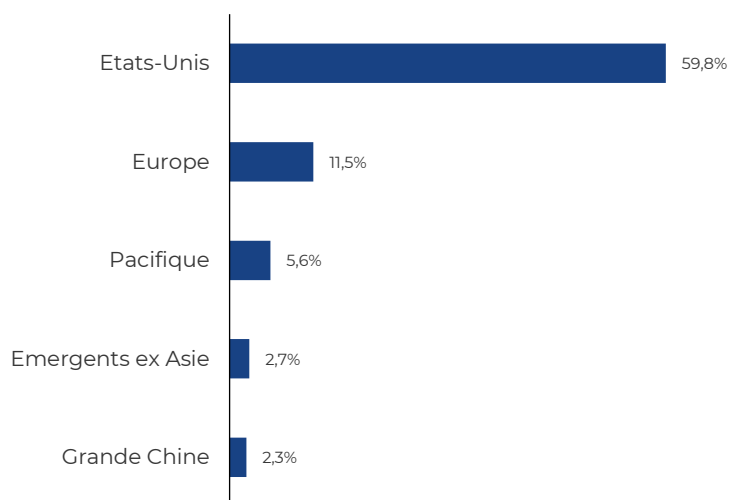
Exposition par thématiques*



*Hors liquidités et fonds monétaires

Répartition de l'allocation actions

(en % de l'actif net)



Glossaire

Lexique des conditions financières

Swing pricing	Mécanisme par lequel la valeur liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réajustement de portefeuille lié aux mouvements de passif.
----------------------	--

Lexique des indicateurs de risque

Volatilité	Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds.
Ratio de Sharpe	Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris. Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel. Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ». Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ».
Bêta	Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.
Ratio d'information	Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence.
Tracking error	Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence.
Max. drawdown	Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille.
Recouvrement (en jours ouvrés)	Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »).
Sensibilité	Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%).

Lexique de l'analyse financière

VE/CA	Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires).
PER	Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net.
Consommation discrétionnaire	Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels.
Consommation de base	Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels.
Services de communication	Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données.
Pays émergents	On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants.
Matières premières	Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie.

Lexique de l'analyse crédit

Obligation « investment grade »	Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+.
Obligation « high yield »	Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-.
Duration	Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand.
Yield to worst	Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement.
Rendement (tous call exercés)	Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale.

Lexique de l'analyse extra-financière

Taux de sélectivité	Taux de sélectivité : pourcentage de l'univers de départ exclu pour des motifs ESG.
Univers de départ	Univers d'investissement (« univers investissable ») répondant aux contraintes du prospectus.
Score de controverse	Ce score de controverse allant de 0 à 10 (0 étant le moins bon score) nous est fourni par MSCI ESG Research. Nous souhaitons mesurer si les entreprises investies dans nos OPC sont mieux-disantes que celles de leur indice de référence en termes de gestion et de survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance.
Ratio impact carbone (CIR)	Ratio émissions économisées sur émissions induites calculé par Carbon4 Finance qui correspond au rapport entre les émissions de GES évitées et les émissions de GES induites par une entreprises (en tonnes équivalent CO ₂), dit CIR. Plus le CIR est élevé, plus l'entreprise est pertinente au regard de la transition vers une économie bas carbone. Cet indicateur nous permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que l'activité permet d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'en induit.
Ratio intensité carbone (WACI)	Intensité carbone est la moyenne pondérée de nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) selon la méthodologie du WACI (Weighted Average Carbon Intensity) de Carbon4 Finance. La formule de calcul est donnée au niveau de l'encart méthodologie ESG.
Best in Universe	Type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.
Best Effort	Désigne un type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps.

Pour plus d'information

La Sicav a été créée le 4 décembre 2012 pour une durée indéterminée. Le compartiment a été lancé le 30 avril 2020.

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risques du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous : <https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf>

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.